

FORMATION

ACTUALITE DE LA PAIE

PROGRAMME

Objectif :

- Prendre en compte les dernières réformes sociales et fiscales.
- Évaluer l'incidence de ces modifications sur la paie et les déclarations sociales
- Actualiser ses connaissances en paie

Pour qui : Responsable Paie - Gestionnaires Paie - Assistant RH

Durée : 1 jour (7 heures)

Formateur : Consultant Expert Paie

Moyens : Nos salles sont équipées de système de projection de l'écran du formateur.

Remis : support de cours

Méthode pédagogique : Introduction et présentation de chaque module en simulant les bénéfiques métiers de la mise en œuvre des concepts. Mise en œuvre d'études de cas adaptés au contexte des stagiaires. Méthode participative et active favorisant les échanges entre participants.

Evaluation de satisfaction :

- Questionnaire de satisfaction
- Bilan avec le formateur

Le programme est élaboré en fonction de l'actualité du moment. Le programme ci-dessous, mis en œuvre en janvier 2020, est donné à titre d'exemple.

Les nouvelles valeurs paie de 2020

- Le SMIC
- Les plafonds de la sécurité sociale
- La saisie arrêt sur salaire

Les frais professionnels et les avantages en nature

- Les avantages en nature et les frais professionnels
- Les titres restaurant
- Le nouvel avantage en nature véhicule électrique
- Le nouveau forfait « mobilités durables »

Le prélèvement à la source

- La grille des taux neutres 2020
- Le salaire net imposable des apprentis et des stagiaires

La réforme de l'assurance chômage

- Le bonus-malus
- La taxe forfaitaire CDD d'usage

L'exonération sociale et fiscale des heures supplémentaires

Les différentes taxes

- La formation professionnelle et la taxe d'apprentissage
- La déclaration des travailleurs handicapés

Loi pacte : la réforme des effectifs

Les modalités de 2020 du calcul de la réduction Fillon

La prime exceptionnelle du pouvoir d'achat

Les contrats particuliers

- Les apprentis
- Les contrats de professionnalisation
- La gratification des stagiaires

Les arrêts de travail

- Le temps partiel thérapeutique
- Le congé de paternité supplémentaire
- La disparition des IJSS majorées
- Le congé de proche aidant

L'égalité homme-femme : obligations

DÉCUPLEZ VOS CHANCES
DE RÉUSSIR, DITES OUI
À LA FORMATION !